

Projet de création d'une réserve naturelle régionale dans la baie de Génipa

Réunion d'information - consultation de la population

RIVIERE-SALEE

Lundi 2 Avril 2012 - 18 h

Centre culturel de Rivière-Salée

Personnes invitées :

L'ensemble de la population de la ville de Rivière-Salée

L'information de la tenue de la réunion est à la charge de la commune.

Personnes présentes :

Une dizaine de personnes

Equipe projet :

Sylvia BERTE : IMPACT MER – CRPLC (UAG)

Béatrice de GAULEJAC : IMPACT MER – degaulejac@impact-mer.fr

La réunion débute à 18h40 par une présentation de l'équipe projet puis de l'ordre du jour :

- Présentation du projet de création d'une réserve naturelle dans la baie de Génipa
- Recueil des attentes, suggestions ou propositions des participants.

Les caractéristiques écologiques de la zone d'étude (richesse, fonctions écologiques), les usages et pressions (directes ou provenant des bassins versants) exercées sur les milieux, ainsi que les enjeux environnementaux sont présentés à la population.

Le rapport diagnostic sera mis à disposition des participants via un lien internet qui leur sera communiqué ultérieurement, lors de la diffusion du compte-rendu.

Le projet de création d'une réserve naturelle (zonage : réserve naturelle, zone de protection renforcée, zone tampon) ainsi que des perspectives pour le développement du territoire, liées à l'implantation de la réserve sont ensuite exposés. La zone tampon est une zone d'incitation des partenaires à adopter une conduite plus respectueuse de l'environnement et ne sera pas soumise à une réglementation spécifique.

Le déroulement futur du projet est présenté aux participants. Des concertations par type d'activité sont prévues durant les mois d'avril et mai 2012.

Des échanges avec les participants débutent ensuite.

- Quels sont les changements environnementaux et de fréquentation que vous avez observés dans la zone ?

Les participants ont observé des changements dans la composition des espèces observées dans la zone. Un d'entre eux a observé le retour de certaines espèces comme les cirriques après le curage de la rivière. Un autre indique que les jacinthes d'eau qui envahissaient la rivière ont disparues en 6 mois après le curage de la rivière, grâce au retour du marnage.

Un autre a observé au contraire une tendance à la disparition des crabes « Cé ma faute » et de certaines espèces de poissons. Un participant signale l'apparition d'une nouvelle espèce de poissons ainsi que la présence de tortues dans la rivière Salée et la rivière du pont bas.

Plusieurs participants signalent la présence de grosses écrevisses.

Il pourrait s'agir d'une espèce exotique ayant été rejetée dans la nature du fait d'une interdiction d'élevage.

Les participants ont également observé un nombre plus important de poules d'eau, probablement à cause du fait que l'espèce soit protégée et que les zones d'eau douces soient plus importantes.

Un participant (association de chasse l'Echassier) déplore que la rivière la Manche soit obstruée, et qu'il n'y ait de ce fait plus de remontée d'eau de la mer vers l'intérieur des terres. Il souhaiterait que la rivière soit curée.

Les participants sont informés de l'existence d'un projet de restauration hydraulique de la rivière la Manche, pour lequel des réflexions sont en cours afin de tenter de résoudre les problèmes de sédimentation, de telle sorte que les pratiques de curage utilisées génèrent le moins d'impact possible sur le milieu.

**

Les participants sont ensuite invités à indiquer les activités pratiquées dans la zone qui selon eux auraient un impact négatif sur le milieu.

Un participant pense que la pêche au crabe génère des impacts importants sur le milieu, notamment durant la période précédant les fêtes de Pâques. Plusieurs participants indiquent avoir observé des pratiques abusives de cette activité (nombre trop important de pièges). Un participant pense qu'étant donné le prix des crabes il n'est pas étonnant que cette activité se développe.

Un participant a observé le renforcement de l'activité des apiculteurs, avec l'apparition de nouvelles zones destinées à recevoir les ruches à proximité de l'ancienne usine et de la rivière La Manche. L'impact favorable de cette activité sur le milieu par la pollinisation des espèces est souligné.

Un participant observe un retour vers la nature qui se manifeste par le retour de pratiques d'autoconsommation.

Un participant a constaté certains abus concernant l'activité de charbonnage. Il indique que le campêche est un bois très demandé pour cette activité, or ce dernier protégerait la mangrove.

Les participants jugent l'activité de visite de la mangrove en kayak favorable, car éducative et permettant une sensibilisation des participants à la richesse et à la fragilité de cet écosystème.

Un participant évoque le fait que l'activité de chasse a probablement un impact sur la faune. Il exprime son incompréhension face à la difficulté d'appliquer l'interdiction de l'utilisation des munitions en plomb. En effet les munitions en fer autorisées sont beaucoup plus chères que celles en plomb et sont parfois introuvables en Martinique.

Il est demandé aux participants si leur pratique de chasse est différente en fonction du type de munitions utilisées (fer ou plomb).

Les participants indiquent que oui, pour plusieurs raisons. Les munition en fer sont moins efficaces et vont le plus souvent seulement blesser les animaux qui ne seront pas attrapés. La portée du tir est limitée pour les billes d'acier par rapport au plomb (seulement 20-25m). Leur prix est jugé excessif et le calibre demandé par les chasseurs n'est pas disponible. Les participants indiquent que si les cartouches en fer étaient moins chères que celles en plombs et facilement disponibles, ils seraient prêts à les utiliser.

Enfin, un participant indique que plusieurs projets d'aménagements de la mangrove sont en cours à la mairie de Rivière-Salée : maison de la mangrove, mise en place de circuits de visite avec des moyens non polluants.

**

Comment percevez-vous le projet de création d'une réserve naturelle régionale dans la baie de Fort-de-France, vis-à-vis de l'environnement et du développement de la commune ?

Un participant indique qu'il s'agit d'une opportunité. Il pense que la réserve pourra aider à créer des emplois. Il ajoute que la chasse n'a lieu que durant une période donnée (du 14 juillet au 15 janvier) et qu'un site de chasse pourrait être ouvert à des activités ludiques en dehors de cette période.

Un participant exprime son inquiétude à la suite de rumeurs d'expulsion d'associations de chasse. Il craint une cohabitation difficile avec des sociétés de loueurs de kayaks à proximité des terrains de chasse.

Cela a été évoqué lors d'une réunion précédente avec des responsables de sociétés d'écotourisme proposant des randonnées en kayak. Ces derniers ont trouvé logique de ne pas fréquenter les circuits à proximité des zones de chasse durant la période d'ouverture de la chasse.

D'autre part un participant indique qu'il est probable que les horaires des chasseurs (5h-9h) ne coïncident pas avec celle des visites en kayak. Un autre participant signale néanmoins que certains chasseurs peuvent chasser également dans l'après-midi.

Un participant pense qu'il s'agit d'une question d'éducation et de respect de l'activité des autres. Il indique que par exemple la pêche aux cirriques est interdite lors de la période de chasse et que cette interdiction est respectée.

Un participant exprime un doute quant à l'efficacité de la station d'épuration de la ville. Il dit observer parfois des boues d'épuration qui s'en échappent et sont déversées dans le milieu.

Les participants sont informés qu'un projet de rénovation de cette station est en cours à la mairie de Rivière-Salée.

La réunion se termine à 20h00.